



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 15 mai 2006
[tpvs07f_2006.doc]

T-PVS (2006) 7

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

Réunion du Bureau

Strasbourg, le 28 avril 2006

RAPPORT DE LA REUNION

*Note du Secrétariat
établie par
la Direction de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel*

1. Adoption de l'ordre du jour

M^{me} Véronique Herrenschmidt, Présidente du Comité permanent de la convention, ouvre la réunion organisée le 28 avril 2006. Elle souhaite la bienvenue aux deux autres membres du Bureau : M. Jon Gunnar Ottósson, Vice-Président, et M^{me} Ilona Jepsena, ainsi qu'aux représentants du Secrétariat.

Le projet d'ordre du jour est adopté tel qu'il figure à l'annexe 1. Il est décidé de traiter le point 6 après le point 3 et d'ajouter sous le point « plaintes en attente » un projet d'éoliennes en Slovaquie.

La liste des participants fait l'objet de l'annexe 2.

2. Informations générales

La représentante du Secrétariat informe le Bureau de la signature, le 13 mars 2006, de la convention par l'Arménie. La procédure de ratification est en cours.

La Géorgie continue d'examiner la possibilité d'adhérer à la convention.

La 4^e Conférence intergouvernementale « La Biodiversité en Europe » s'est tenue du 22 au 24 février 2006 au parc national de Plitvice (Croatie). Elle était organisée par le Secrétariat conjoint (PNUE/CE) de la Stratégie paneuropéenne pour la diversité biologique (SPDBP), et avait pour objectif de préparer la contribution européenne de la 8^e Conférence des Parties (COP-8) de la Convention sur la Diversité biologique qui a eu lieu en mars 2006 à Curitiba (Brésil).

3. Mise en œuvre du Programme d'activités 2006

La représentante du Secrétariat présente l'état d'avancement du Programme d'activités..

a. Groupe *ad hoc* sur l'énergie éolienne et la conservation de la nature

Le groupe s'est réuni le 17 janvier 2006 à la Commission européenne en vue de poursuivre l'élaboration des lignes directrices ;

Un rapport d'avancement sera présenté au Comité permanent.

b. Groupe de spécialistes pour une Stratégie européenne sur les invertébrés

Le groupe s'est réuni à Strasbourg le 10 février 2006.

A la lumière des commentaires qui ont été faits, le consultant, M. John Haslett, préparera une version révisée du projet de stratégie, qui sera communiquée aux gouvernements et examinée par le Groupe d'experts en juin 2006.

Un projet finalisé sera soumis au Comité permanent en vue de son éventuelle adoption en novembre 2006.

c. Conférence internationale sur la conservation et le développement durable du delta du Danube

Cette conférence, organisée à l'invitation du Gouvernement ukrainien, s'est tenue à Odessa les 27 et 28 février 2006.

Elle avait pour objets :

- de dresser un état des lieux de la situation actuelle du delta du Danube, des différents mécanismes de coopération existants ; et
- d'engager le processus d'élaboration d'une vision commune du delta du Danube entre les 3 pays concernés.

Elle a réuni des experts de la Moldova, de la Roumanie et du pays organisateur, ainsi que des représentants des organisations internationales (ICDPR, Unesco, Bureau de Ramsar, Union européenne, Conseil de l'Europe, ...).

Des conclusions ont été adoptées. La prochaine étape devrait consister en une réunion à l'invitation du Gouvernement de la Roumanie, qui pourrait se tenir à l'automne 2006.

d. Groupe de travail sur l'élaboration d'une charte européenne de la chasse et de la biodiversité

Le groupe de travail s'est réuni à Strasbourg, le 10 mars 2006. L'objectif de cette réunion consistait à définir le mandat du groupe et les activités à engager.

Le consultant, M. Massimo Marracci, préparera un premier projet de charte qui sera soumis à la prochaine réunion du groupe, prévue le 11 septembre 2006.

e. Conférence sur la mise en œuvre de la Directive « Habitats » et l'application du « statut de conservation favorable »

Cette conférence s'est déroulée à Londres, le 30 mars 2006.

M^{me} Ilona Jepsena précise que les lignes directrices sur la protection stricte des espèces de la Directive Habitats par la Commission européenne, élaborées à cette occasion, sont fondées sur la jurisprudence de la Cour européenne de Justice. L'interprétation de certaines dispositions de la Directive pourrait être utile pour l'application de l'article 9 de la Convention de Berne, dont les termes sont analogues à ceux de l'article 12 de la Directive.

f. Conférence internationale sur les tortues marines

La Convention de Berne a contribué à la Conférence internationale sur les tortues marines qui s'est tenue en Crète du 2 au 8 avril 2006 par la prise en charge des frais de plusieurs participants.

g. Groupe d'experts sur la conservation des amphibiens et des reptiles

La réunion du Groupe d'experts aura lieu les 4 et 5 mai 2006. Elle aura, notamment, pour objet d'examiner 5 projets de plans d'action.

h. Espèces exotiques envahissantes

Un atelier sur les espèces exotiques envahissantes se déroulera à Zagreb (Croatie) du 22 au 24 mai 2006. Par ailleurs, la préparation d'un rapport sur les mécanismes existants pour interdire ou restreindre le commerce d'espèces exotiques envahissantes a été confiée à un consultant, M^{me} Clare Shine.

i. Changements climatiques

Une réunion informelle sur les changements climatiques se tiendra le 16 mai 2006 à Peterborough (Royaume-Uni). Les objectifs en sont de définir le mandat du Groupe d'experts qui se réunira en 2007 et d'examiner le projet de recommandation dont l'adoption avait été différée par le Comité permanent à sa dernière réunion.

j. Plan d'action international pour la restauration de l'Esturgeon européen

Une réunion consacrée à la préparation de ce plan d'action se tiendra les 3 et 4 juillet 2006 près de Bordeaux (France).

k. Réseau Emeraude

Le 12 juin aura lieu à Strasbourg une réunion informelle qui aura pour objet d'examiner l'étude stratégique sur l'action à mener par la convention et le Réseau Emeraude en Afrique et dans l'espace méditerranée, réalisée par M. Hervé Lethier.

Le Secrétariat présente aux membres du Bureau l'état d'avancement de la mise en œuvre du Réseau Emeraude.

Dans le cadre du programme de projets pilotes, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie et Monténégro ont remis le rapport final du projet pilote au Secrétariat. Des relances ont été adressées aux autorités responsables des projets pilotes en cours au Sénégal et au Burkina Faso en vue de stimuler les travaux et de conclure les projets pilotes, les délais prévus étant dépassés.

Le Secrétariat rend compte de l'état d'avancement du programme de développement du Réseau Emeraude mis en œuvre dans cinq pays d'Europe du sud (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, « ex-République yougoslave de Macédoine » et Serbie et Monténégro) avec le financement de

l'Agence européenne de l'environnement (AEE), dans le cadre d'un contrat entre l'AEE et le Conseil de l'Europe. Son objectif est l'identification à la fin de 2006 de 80 % des sites dans ces pays. Les résultats de ce travail devront comporter :

- la distribution par région biogéographique, dans chaque pays, de toutes les espèces et habitats des Résolutions n^{os} 4 et 6 de la Convention de Berne et des Annexes I et II de la Directive Habitat ;
- une carte GIS de répartition des espèces et habitats sélectionnés ;
- une base de données de 80 % des sites sélectionnés, comportant 60 % des données écologiques ;
- une délimitation géographique numérique de tous les sites sélectionnés.

Ce programme est mis en œuvre en coopération avec les autorités nationales, les équipes techniques Emeraude déjà constituées et les points focaux de l'AEE.

Le Secrétariat suggère que ce type de collaboration pourrait être étendu aux pays du Caucase du Sud (Caucase russe, Arménie, Azerbaïdjan, Georgie), avec la coopération et le soutien financier de la Commission européenne et de l'AEE.

1. Mise en œuvre de la Convention de Berne en Espagne

Un rapport sur la mise en œuvre de la convention en Espagne est en cours de réalisation.

* * *

Le Bureau prend note avec satisfaction des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail.

4. Amendement du Règlement intérieur du Comité permanent

Conformément à la décision prise par le Comité permanent lors de sa dernière réunion, le Bureau examine la question de l'élargissement. Il aborde les aspects suivants :

- les conséquences financières d'un éventuel élargissement ;
- le statut des membres du Bureau ;
- le processus de décision au sein du Bureau.

Le Bureau charge le Secrétariat d'étudier le fonctionnement des bureaux d'autres conventions et décide de reprendre à sa prochaine réunion l'examen de cette question.

5. Mise en œuvre de la convention - Dossiers

5.1. Sites spécifiques - Dossiers ouverts

a. Péninsule d'Akamas (Chypre)

A sa dernière réunion, le Comité permanent a félicité le Gouvernement de Chypre de la décision du Conseil des Ministres portant sur une proposition de gestion de la péninsule d'Akamas qui tient compte de toutes les suggestions de la Recommandation n^o 63 (1997).

Il a décidé de laisser le dossier ouvert afin de pouvoir vérifier l'accord final et la progression de la mise en œuvre des mesures de protection pour la zone.

Les autorités chypriotes ont informé le Secrétariat qu'il n'y avait pas d'élément nouveau à signaler. Des réunions sont organisées pour expliquer aux différents partis politiques la décision et pour obtenir leur appui.

Le Bureau charge le Secrétariat de demander aux autorités chypriotes si cette proposition a été examinée par le Parlement.

b. Projet de construction d'une autoroute traversant la gorge de Kresna (Bulgarie)

Le Comité permanent a décidé, lors de sa dernière réunion, de laisser le dossier ouvert.

Il n'y a pas d'élément nouveau à signaler.

c. Projet de voie navigable Danube-mer Noire dans l'estuaire de Bystroe (delta du Danube, Ukraine)

Ayant été informé de la perspective d'une éventuelle reprise des travaux qui irait à l'encontre de la recommandation du Comité permanent, le Secrétariat a écrit aux autorités ukrainiennes.

Dans leur réponse, il a été précisé que tous les travaux entrepris faisaient partie de la phase 1, et que l'étendue des travaux de la phase 2 serait affinée sur la base d'un nouveau plan et de données de surveillance environnementale.

L'EIE de la phase 2 a été achevée et transmise au Ministère ukrainien de l'Environnement.

Conformément aux engagements pris, un atelier international sera organisé sur les résultats de l'EIE.

Les autorités ukrainiennes ont réaffirmé l'importance qu'elles attachaient au monitoring environnemental.

5.2. Dossiers éventuels

a. Eoliennes dans la région de Balchik – Via Pontica (Bulgarie)

Le Comité permanent a, lors de sa dernière réunion, adopté la Recommandation n° 117 (2005) relative au projet d'installation d'un parc éolien à proximité de la ville de Balchik et d'autres projets de parcs éoliens sur le parcours de la Via Pontica qui demande, notamment, au Gouvernement bulgare de reconsidérer sa décision d'approuver le parc d'éoliennes envisagé à Balchik en raison de son impact potentiel sur la vie sauvage et de ses obligations dérivées de la convention.

Il a, par ailleurs, décidé de garder ce dossier comme dossier éventuel.

Le Gouvernement bulgare a informé le Secrétariat qu'il n'y avait pas de fondement juridique justifiant une remise en cause de la décision d'autoriser le projet. Il a, par ailleurs, communiqué les informations suivantes :

- une évaluation écologique du Programme national pour l'encouragement à l'utilisation des énergies renouvelables (2004-2015) sera réalisée ;
- toutes les propositions d'investissement de projets éoliens situés dans les limites de sites potentiels Natura 2000 devraient être soumises à EIE ;
- il est envisagé d'organiser un atelier en relation avec les exigences écologiques requises pour la construction d'éoliennes.

Le Secrétariat informe le Bureau d'un cas similaire signalé par les ONG de projet de construction d'un parc de 129 éoliennes à 20 kilomètres de Balchik, entre la ville de Kavarna et le cap de Kaliakra.

Les autorités bulgares estiment que toute la procédure d'acceptation du projet est conforme à la législation ; par ailleurs, des mesures d'atténuation des effets ont été proposées. Le Secrétariat rappelle la position du Comité permanent de traiter globalement tous les projets prévus le long de la Via Pontica.

Le Bureau prend note de ces informations. Il se déclare très préoccupé par la décision du gouvernement de maintenir l'autorisation accordée pour Balchik. Il charge le Secrétariat de transmettre au Gouvernement bulgare la version révisée du projet de lignes directrices sur les éoliennes.

Il décide de poursuivre l'examen de cette question à sa prochaine réunion.

b. Protection de la tortue d'Hermann dans le massif et la plaine des Maures (France)

Le Comité permanent a, lors de sa dernière réunion, adopté la Recommandation n° 118 (2005) concernant la protection de la tortue d'Hermann dans le massif et la plaine des Maures qui demandait, notamment, au Gouvernement de la France d'appliquer un concept plus global des espaces concernés par la présence de l'espèce et de rejeter en l'état la nouvelle demande d'extension du centre de stockage des déchets de Balançon.

Le Bureau accueille avec satisfaction ces informations.

M^{me} Véronique Herrenschmidt informe le Bureau que la zone d'extension du centre de stockage des déchets du Balançon a été déplacée ; l'autorisation accordée porte sur 5 hectares situés dans des habitats dégradés ; un arrêté de biotope a été pris ; et le Préfet a prévu d'organiser une réunion avec tous les partenaires pour travailler sur un projet de gestion globale de la zone.

5.3. Plaintes en attente

a. Station de ski à San Glorio (Espagne)

Le Secrétariat a reçu une plainte de l'Association IBA (*Association for Bear Research and Management*) portant sur la construction d'une station de ski à San Glorio, dans les monts Cantabriques, dans l'aire de répartition de l'Ours brun.

Cette réalisation est susceptible de porter atteinte à deux populations qui sont les vestiges de la grande population de l'Ours brun autrefois très répandu.

Le Secrétariat a adressé une demande d'informations aux autorités espagnoles. La réponse n'a pas encore été communiquée au Secrétariat.

b. Protection du Grand hamster (*Cricetus cricetus*) en Alsace (France)

Le Secrétariat de la Convention de Berne a reçu une lettre de l'Association « Sauvegarde Faune Sauvage » dénonçant l'insuffisance des moyens mis en œuvre pour assurer le maintien des habitats nécessaires à la survie du Grand hamster.

Le Comité permanent a déjà adopté plusieurs recommandations relatives à la protection du Grand hamster en Alsace [Recommandation n° 68 (1998)] et en Europe [Recommandation n° 79 (1999)].

Le Secrétariat a adressé une demande d'information aux autorités françaises qui n'ont pas encore transmis leur réponse.

M^{me} Véronique Herrenschmidt informe le Bureau qu'une réponse sera transmise très prochainement au Secrétariat.

Le Bureau charge le Secrétariat de demander aux pays mentionnés dans la Recommandation n° 79 (1999), car abritant des populations réduites ou en déclin, de transmettre des informations sur l'état des populations de hamsters.

Il décide de poursuivre l'examen de cette question à sa prochaine réunion.

c. Protection du Crapaud vert (*Bufo viridis*) en Alsace (France)

Suite à une plainte de l'Association BUFO (Association pour l'étude et la protection des amphibiens et reptiles d'Alsace) dénonçant les insuffisances des études d'impact réalisées dans le cadre du projet de déviation routière sur les communes d'Alsace d'Oberschaeffolsheim et de Wolfisheim, et du projet de construction du Zénith, le Secrétariat a écrit aux autorités françaises pour connaître leur position sur ces projets.

Dans sa Recommandation n° 27 (1991), le Comité permanent avait demandé au Gouvernement français qu'il « assure, par les moyens les plus appropriés, la protection et la gestion des quelques habitats restants de *Bufo viridis* en Alsace et en Lorraine ; et limite la transformation d'étangs de reproduction en étangs d'élevage de poissons ; ».

Une réponse devrait être transmise très prochainement au Secrétariat.

d. Projet d'imprégnation de l'Oie naine (*Anser erythropus*) en Suède

Le Secrétariat de la Convention de Berne a reçu une lettre du Directeur général de la forêt et de l'environnement naturel de la Grèce contestant la décision de l'Agence suédoise de Protection de l'Environnement (SEPA) d'autoriser le projet *Aktion Zwerggans* qui a pour objectif de guider les Oies naines vers de nouveaux quartiers d'hiver plus sûrs en Allemagne.

Sont notamment évoqués dans la plainte :

- La manipulation des voies naturelles de migration en recourant à des ultralégers ;
- Le fait que la Grèce accueille chaque hiver la totalité de la population sauvage européenne nichant en Norvège ;

- Le problème de la pureté génétique ;
- Le plan d'action international préparé par l'AEWA et la Commission européenne.

Le Secrétariat a écrit au Gouvernement suédois pour leur demander des informations.

Les autorités suédoises, dans leur réponse, justifient le projet par le fait du déclin dramatique de l'espèce ces dernières décennies en Europe et en Russie, déclin qui devrait continuer dans les dix prochaines années.

Depuis 1980, la Suède a pris des mesures pour faire face à cette situation. En plus des voies principales de migration, un petit nombre d'Oies naines d'origine inconnue en Allemagne et en Espagne a été observé.

La réintroduction a été considérée comme un outil potentiel utile pour stopper et inverser cette tendance. Il a été décidé, après avoir consulté les autorités et les ONG concernées, de lancer le projet pilote pour 2006-2007. On ne dispose pas d'assez de recul pour évaluer la méthode des ultralégers.

Dans l'attente de l'adoption du nouveau plan d'action international, le projet pilote devrait permettre de fournir des informations importantes sur les possibilités de rétablissement des populations exterminées ou de reconstituer des petites populations.

Le statut de conservation de l'Oie naine de Fennoscandie nécessite que des mesures soient prises pour améliorer la protection et la gestion le long des voies de migration depuis leur site de reproduction jusqu'aux quartiers d'hiver dans le delta d'Evros en Grèce.

Le SEPA, au vu du bilan de la première année d'expérimentation, se réserve la possibilité de reconsidérer – voire même de retirer – l'autorisation.

Les autorités suédoises estiment que ce projet n'est pas de nature à causer des effets négatifs sur la conservation des populations d'Oies naines de Fennoscandie.

Le Bureau prend note de ces informations. Il demande au Secrétariat d'envoyer la réponse à la Norvège également concernée par le projet. Il juge utile de recueillir l'avis scientifique de l'AEWA (Accord sur la Conservation des Oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie). Il décide de reprendre à sa prochaine réunion l'examen de cette question.

e. Projet d'éoliennes à Volovja Reber (Slovénie)

Le Secrétariat a reçu une plainte d'une coalition de 24 ONG portant sur la réalisation d'un parc éolien de 43 turbines dans le sud de la Slovénie, dans la partie alpine et dinarique. Le site choisi est une zone clé pour certaines espèces protégées par la Convention de Berne (Lynx eurasiens, Chat sauvage, Ours brun, ...) et joue également le rôle de corridor.

Une demande d'informations a été adressée aux autorités slovènes.

Un rapport complet sera envoyé prochainement au Secrétariat.

Le Bureau charge le Secrétariat de transmettre les lignes directrices au Gouvernement slovène. Il décide d'inscrire ce projet à l'ordre du jour de sa prochaine réunion.

5.4. Autres informations

a. Chasse au loir (*Glis glis*) en Slovénie

Durant la 6^e Conférence internationale sur le loir, qui s'est tenue à Siedlece (Pologne), les participants ont exprimé leur préoccupation au sujet du piégeage encore pratiqué en Slovénie et une plainte a été envoyée au Secrétariat à ce sujet par le *Royal Holloway* de l'université de Londres.

Le Secrétariat a adressé une demande d'informations au Gouvernement slovène. Dans leur réponse, les autorités ont précisé qu'il s'agissait d'une activité traditionnelle. Dans la nouvelle loi sur la chasse (2004), le loir est classé comme espèce sauvage : la saison de chasse s'étend du 1^{er} octobre au 30 novembre, et les piégeages sont autorisés.

Le ministre compétent (ministère de l'Agriculture, des Forêts et de l'Alimentation) peut, en vertu des obligations internationales qui incombent à la Slovénie, décider de mesures de conservation supplémentaires.

Pour toutes les espèces sauvages, des plans de gestion sont élaborés et un suivi est réalisé. Les autorités slovènes estiment que le statut de conservation du loir est favorable, et que la situation actuelle est en parfaite concordance avec la Convention de Berne.

Le Bureau charge le Secrétariat de demander au plaignant si le déclin de la population est à l'origine de la plainte et d'envoyer des informations supplémentaires.

b. Conservation du Rhinolophe Euryale (*Rhinolophus euryale*) dans les grottes "Ajdoska jama pri Nemški vasi" en Slovénie

En 2004, l'attention du Secrétariat avait été attirée sur un projet d'exposition de découvertes archéologiques dans la grotte d'Ajdovska jama pri Nemški vasi, considérée comme un site d'importance majeure pour les colonies de *Rhinolophus euryale*.

Au vu des informations transmises par les autorités slovènes, le Bureau avait décidé de classer la plainte et avait demandé d'être tenu informé du suivi réalisé. L'état des populations est contrôlé régulièrement. Le nombre d'individus correspond à celui dénombré en 1996 (300-400). Le monitoring est réalisé par le Centre de Cartographie de la Faune et de la Flore.

Le gestionnaire de la grotte, la municipalité de Krškó, se conforme à l'accord qui a été conclu sur la base de l'avis d'un expert et qui porte sur l'organisation des visites.

Cependant, même si le statut de conservation de la colonie est satisfaisant et compte tenu des menaces potentielles, il est prévu de doter le site d'une protection permanente.

Le Bureau remercie les autorités slovènes de ce rapport de suivi.

c. Grottes de la région de la Thrace (Turquie)

L'attention du Secrétariat avait été attirée en 2003 sur des projets de développement touristique susceptibles de porter atteinte aux populations de chauves-souris d'un ensemble de grottes situées au nord-ouest de la Turquie.

Ce cas a été présenté au Comité permanent comme dossier éventuel.

Au vu des informations présentées par le gouvernement et des mesures prises pour contrôler les activités touristiques, le Comité permanent a décidé à sa 24^e réunion de ne pas ouvrir de dossier.

Depuis, les autorités turques font parvenir au Secrétariat les résultats des visites qui sont organisées à la fin de la saison de reproduction ainsi que les rapports.

Les activités touristiques ne semblent pas avoir d'effets négatifs sur ces grottes.

Certaines recommandations ont été formulées pour améliorer encore la situation (renforcement de la signalétique, lancement d'un nouveau projet de suivi des effets du tourisme, ...).

Le Bureau prend note avec satisfaction de ce rapport et remercie les autorités turques de le tenir informé.

6. Suivi des recommandations – Evolution de la situation

a. Suivi de la Recommandation n° 95 (2002) relative à la conservation des tortues marines à Kazanlı (Turquie)

Aucun élément nouveau n'a été communiqué au Secrétariat par les autorités turques concernant la mise en œuvre de la recommandation.

Le Comité permanent avait décidé, en 2004, de clore le dossier à titre provisoire.

En 2005, les ONG ont à nouveau exprimé leurs inquiétudes en ce qui concerne l'évolution de la situation, estimant que certains problèmes devaient encore être résolus, comme par exemple :

- La démolition complète de la jetée ;
- Un plan de développement touristique approuvé sans EIE préalable ; et
- Le déblayage de déchets hautement toxiques accumulés sur la plage.

Le Bureau charge le Secrétariat de demander au Gouvernement turc un rapport détaillé sur la mise en œuvre de la recommandation.

Il décide de réévaluer la situation à sa prochaine réunion.

b. Suivi de la Recommandation n° 108 (2003) relative au projet de construction de la « Via Baltica » (Pologne)

Il n'y a pas d'informations nouvelles depuis la dernière réunion du Comité permanent.

L'expert ayant réalisé la visite sur les lieux en 2003 pourrait, sous réserve de l'accord des autorités polonaises à l'occasion d'une prochaine visite en Pologne dans le cadre du Diplôme européen des espaces protégés, s'entretenir avec les autorités concernées des récents développements, notamment de l'état d'avancement de l'évaluation stratégique environnementale.

Le Bureau approuve la proposition du Secrétariat.

c. Suivi de la Recommandation n° 112 (2004) sur les barrages hydro-électriques à Kárahnjúkar et Nordlingaalda (Islande)

Un rapport complet sera remis par le Gouvernement islandais pour la prochaine réunion du Comité permanent.

d. Suivi de la Recommandation n° 113 (2004) sur l'installation d'une nouvelle antenne (Pluto II) dans le secteur de la Base souveraine (Akrotiri, Chypre)

Les autorités britanniques ont transmis des informations actualisées sur la mise en œuvre de la recommandation, notamment :

- les résultats de l'étude sur les effets des rayonnements électromagnétiques sur la santé ont été rendus publics ;
- de nombreux progrès ont été réalisés, notamment :
 - dans la mise en place des dispositifs pour détourner les oiseaux ;
 - dans la préparation du Plan de gestion environnemental de la péninsule d'Akrotiri ; un atelier destiné à tous les acteurs concernés sera organisé en mai 2006 ;
- un poste de responsable de l'environnement (*on-island environmentalist*) a été créé ;
- des études sur la mortalité et les voies de passage suivies par les oiseaux, l'hydrologie et l'hydrogéologie (en relation avec la situation des marais de Phasouri) devraient être réalisées.

Une mise à jour de ces informations sera présentée à la prochaine réunion du Comité permanent.

Le Bureau prend note avec intérêt de ces informations.

7. Questions diverses

✓ **Grippe aviaire**

Le Secrétariat présente le document qu'il a préparé sur les initiatives prises par les différentes organisations internationales (voir annexe 3 au présent rapport).

Le Bureau est d'avis qu'il convient de rester vigilant sur cette question.

✓ **Conservation de la biodiversité dans le couloir de la mer d'Azov et de la mer Noire**

Le Secrétariat informe le Bureau qu'il a préparé une lettre à la signature de la Présidente suite à la décision du Fonds mondial pour l'environnement (FEM) de suspendre la mise en œuvre du projet de couloir écologique présenté par le Délégué de l'Ukraine à la dernière réunion du Comité permanent.

✓ **Suivi de la COP-8**

Le Bureau décide d'analyser à sa prochaine réunion les propositions faites lors de la COP-8 afin de dégager d'éventuels axes de travail.

La date de la prochaine réunion est fixée au 8 septembre 2006.

La Présidente remercie les participants et lève la séance.



ANNEXE 1
CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 13 avril 2006

Comité permanent
Réunion du Bureau

Strasbourg, le 28 avril 2006
(Salle 16, ouverture à 9 h 30)

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Informations générales**
- 3. Mise en œuvre du Programme d'activités 2006**
- 4. Amendement du Règlement intérieur du Comité permanent en vue de l'élargissement du Bureau**
- 5. Mise en œuvre de la Convention: Dossiers**
 - 5.1. Sites spécifiques – Dossiers ouverts**
 - Chypre : péninsule d'Akamas
 - Bulgarie : Projet de construction d'une autoroute traversant la gorge de Kresna
 - Ukraine : Proposition de voie navigable dans l'estuaire de Bystroe (delta du Danube)
 - 5.2. Dossiers éventuels**
 - Bulgarie : Construction d'éoliennes à Balchik sur la Via Pontica
 - France : Protection de la tortue d'Hermann dans la plaine des Maures
 - 5.3. Plaintes en attente**
 - Espagne : Station de ski à San Glorio
 - France : Habitats pour la survie du Hamster commun et du Crapaud vert
 - Suède : Projet d'imprégnation de l'Oie naine (*Anser erythropus*) et d'avions ultralégers
 - 5.4. Autres informations**
 - Slovénie : Chasse au loir (*Glis glis*) et contrôle du Rhinolophe Euryale dans les grottes de « Ajdovska jama pri Newmski wasi »
 - Turquie : Contrôle des populations de chauves-souris dans les grottes de Thrace
- 6. Suivi des Recommandations - Evolution de la situation :**
 - Recommandation n° 95 (2002) relative à la conservation des tortues marines à Kazanlı (Turquie)
 - Recommandation n° 108 (2003) relative au projet de construction de la 'Via Baltica' (Pologne)
 - Recommandation n° 112 (2004) sur les barrages hydro-électriques à Kárahnjúkár et Nordlingaalda (Islande)
 - Recommandation n° 113 (2004) sur l'installation d'une nouvelle antenne (Pluto II) sur la base sous souveraineté britannique (Akrotiri, Chypre)
- 7. Questions diverses**



ANNEXE 2

Strasbourg, le le 19 avril 2006
[list part Bureau avril2006.doc]

CONVENTION ON THE CONSERVATION OF EUROPEAN WILDLIFE
AND NATURAL HABITATS
CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL

Standing Committee / Comité permanent

Meeting of the Bureau / Réunion du Bureau

Strasbourg, le 28 avril 2006
Palais de l'Europe, Salle 16

PROVISIONAL LIST OF PARTICIPANTS / LISTE PROVISOIRE DES PARTICIPANTS

FRANCE / FRANCE Mrs Véronique HERRENSCHMIDT, Responsable de la mission internationale, Direction de la nature et des paysages, Ministère de l'écologie et du développement durable,, 20, avenue de Ségur, F-75302 PARIS 07 SP
Tel : +33 1 42 19 19 48. Fax : +33 1 42 19 19 06
E-mail : veronique.herrenschmidt@ecologie.gouv.fr (E) (F)

ICELAND / ISLANDE Dr Jòn Gunnar OTTÓSSON, Director General, Icelandic Institute of Natural History, Hlemmur 3, 125 REYKJAVIK
Tel: +354 590 0500. Fax: +354 590 0595. E-mail: jgo@ni.is (E)

LATVIA/LETTONIE Ms Ilona JEPSENA, European Commission, Environment Directorate General B2, B2 Nature and Biodiversity, Avenue de Beaulieu 5, B-1160 BRUXELLES / Belgium.
Tel : +32 2 296 91 49. Fax: +32 2 299 08 95. E-mail : ilona.jepsena@cec.eu.int (E)

INTERPRETERS / INTERPRETES

Mr William VALK, 2, rue des Jardins, Duntzenheim, F-67270 HOCHFELDEN, France.
Tel: +33 3 88 70 59 02. Fax: +33 3 88 70 50 98. E-mail: william.valk@wanadoo.fr

Mrs Jennifer GRIFFITH, 2, rue des Jardins, Duntzenheim, F-67270 HOCHFELDEN, France.
Tel: +33 3 88 70 59 02. Fax: +33 3 88 70 50 98. E-mail: ...

Mrs Isabelle MARCHINI

SECRETARIAT / SECRÉTARIAT

Council of Europe / Conseil de l'Europe, Directorate of Culture and Cultural and Natural Heritage / Direction de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel, F-67075 STRASBOURG CEDEX, France

Tel : +33 3 88 41 20 00. Fax : +33 3 88 41 37 51

Mr Eladio FERNÁNDEZ-GALIANO

Tel : +33 3 88 41 22 59. Fax : +33 3 88 41 37 51. E-mail : eladio.fernandez-galiano@coe.int

Ms Carolina LASÉN-DÍAZ, Administrator of the Natural Heritage and Biological Diversity Division / Administrateur de la Division du Patrimoine naturel et de la Diversité biologique

Tel : +33 390 21 56 79. Fax : +33 388 41 37 51. E-mail : carolina.lasen-diaz@coe.int

Mrs Françoise BAUER, Principal administrative assistant / Assistante administrative principale, Natural Heritage Division / Division du Patrimoine naturel

Tel : +33 3 88 41 22 61. Fax : +33 3 88 41 37 51. E-mail : francoise.bauer@coe.int

Mrs Hélène BOUGUessa, Principal administrative assistant / Assistante administrative principale, Natural Heritage Division / Division du Patrimoine naturel

Tel : +33 3 88 41 22 64. Fax : +33 3 88 41 37 51. E-mail : helene.bouguessa@coe.int

Mrs Véronique de CUSSAC, Natural Heritage Division / Division du Patrimoine naturel

Tel : +33 3 88 41 34 76 Fax : +33 3 88 41 37 51. E-mail : veronique.decusac@coe.int

ANNEXE 3

Initiatives prises par les différentes organisations internationales

Avian influenza
Summary of actions and initiatives by other international organisations

- *The role of migratory birds - although probably significant in the recent spread to parts of Europe – has been grossly exaggerated in the media, for example through misleading maps when in fact **there is no real evidence that avian influenza has spread systematically along major migratory flyways.***

CMS Secretariat, 2006

The CMS Secretariat has emphasised **the very slow rate of H5N1 penetration in Africa**, despite its crucial position on North-South flyways, which may be explained by the reduced levels of intensive poultry farming in much of the region. Attention has also been drawn to the **dangers of culling wild birds or reducing natural wetland habitats**. Apart from the damage to conservation, **both measures would be counter-productive**: culling would encourage potentially diseased birds to scatter and increase human risks, whilst reducing wetlands would force wild birds to share areas also used by domestic poultry, again increasing the risks of spreading avian influenza.

- *The participants indicated that **SBSTTA could be requested to further assess the interlinkages between ecosystem health**, in particular human induced ecosystem disturbances including climate change and variability, **and the risks and spread of avian influenza caused by HPAI H5N1 virus and other pathogens, in humans and animals.***

Report of the meeting on the impact of avian influenza on wildlife, March 2006

- *Avian influenza is an infectious viral disease in poultry and birds, causing mortality and disturbances which can quickly take epizootic proportions **liable to present a serious threat to animal and public health.** There is a risk that the disease agent might be spread from wild to domestic birds, notably poultry, and from country to country through the **international trade** in live birds or their products.*

European Commission, 2006.

- *Cats, tigers and leopards are known to have been infected with the H5N1 virus in Asia and Europe, but there is a lack of evidence that domestic cats play a role in transmitting the virus. **More research needs to be undertaken to determine the role of cats and other carnivores in the epidemiology of avian influenza.***

New York Times, 6 April 2006 (reporting on an article published in the journal *Nature*)

The **Food and Agriculture Organisation (FAO)** and the **World Organisation for Animal Health (OIE)**, in collaboration with the **World Health Organisation**, have published a *Global Strategy for the Progressive Control of Highly Pathogenic Avian Influenza* (November 2005), a response to the recommendations made during the 2nd FAO/OIE Regional Meeting on Avian Influenza Control in Ho Chi Minh City (23-25 February 2005). The **FAO** has also proposed *A Global Programme of avian influenza control and eradication* (March 2006), which is result of discussions between **FAO, OIE and World Bank** partners, all of whom are playing a substantial global role in support to the livestock sector.

The **World Health Organisation** focuses on: (i) a phase-wise strategy to respond to the avian pandemic threat (*Recommended strategic actions*, 2005); (ii) a preparedness plan and a checklist for preparedness planning, that aimed at preparing countries to recognize and manage an influenza pandemic (November 2005); (iii) a draft protocol for rapid response and containment (March 2006); and (iv) a global communication network - The Global Outbreak Alert and Response Network (GOARN) - whose purpose is to pool human and technical resources for a rapid response.

In addition, the **OIE** has presented Recommendations for the Control of Avian Influenza in Europe, as a result from the meeting on highly pathogenic avian influenza in Paris (27-28 February 2006). They are also working on a project aimed at supporting the Veterinary Services of developing countries to meet **OIE** international quality standards.

The Convention on Migratory Species (CMS) adopted Resolutions 3.18 and 8.27 in 2005 presenting conclusions, requests and specific instructions for the understanding of the virus pathway, the control of its transmission and behaviour and also for the monitoring of the virus in wild birds community. The importance of further research and the disastrous long-term consequences of ill-informed responses for conservation are also emphasized.

The Ramsar Convention on Wetlands and AEWA have adopted resolutions on avian influenza during their Conference of the Parties in late 2005. Solutions include tackling unsustainable and unhygienic poultry husbandry practices; developing higher standards and new biosecurity measures; reducing the interface between wild water fowl and domestic fowl and improved surveillance of the virus in wild birds, as well as national action plans and public awareness programmes

In August 2005, CMS established a **Scientific Task Force on Avian Flu**, which now includes 13 UN bodies, biodiversity treaties and specialist NGOs. The guiding principle of the Task Force is that the best chance of avoiding a further mutation of H5N1 that could lead to a pandemic affecting millions of humans is to take measures addressing the root causes and based on the best possible knowledge.

The Task Force focuses on obtaining the best scientific advice on the conservation impact of the spread of H5N1, assessing the role of migratory birds as vectors and victims of the virus, and issuing advice on the root causes of the epidemic as well as technically sound measures to combat it and develop early warning expertise.

The Task Force has addressed public statements to the media and more specialist audiences. Task Force members have consistently emphasized evidence that Highly Pathogenic Avian Influenza is being spread by methods including trade in poultry and its products; legal and illegal trade in wild and captive bred birds; human movements; and cross-infection between poultry and migratory water birds.

CMS Executive Secretary Robert Hepworth gave evidence to a hearing on avian influenza at the Parliamentary Assembly of the Council of Europe in Paris on 27 March 2006. He emphasised the need to intensify research activities: "In order to fight the epidemic effectively, the virus behaviour in waterbirds needs to be further investigated. Monitoring the prevalence of highly pathogenic avian influenza in wild birds is also necessary. In addition, the transmission from wild birds to domestic flocks and vice versa requires further clarification". There is an impact of avian influenza on Europe's biodiversity, and a number of threatened Eurasian migratory birds are at particular risk from avian influenza.

The United Nations Environment Programme (UNEP), in cooperation with CMS and its Agreement on the conservation of African-Eurasian Migratory Waterbirds (AEWA), organized a **Scientific Seminar on Avian Influenza, the Environment and Migratory Birds (Nairobi, 10-11 April 2006)**. The Seminar aimed at reviewing the latest scientific studies concerning the evolution and spread of HPAI and its impact on wild birds and the wider environment. The Seminar's final conclusions and recommendations included the following:

- HPAI H5N1 is considered to have spread between countries by many different vectors, including through the movement of avian livestock and migrating waterbirds, and that evidence of causal links is often lacking. High standards of poultry biosecurity remains central to the reduction of infection risk.

- Early detection is essential for the control or eradication of H5N1. Importance of ensuring adequate surveillance and rapid reporting and data-sharing systems.
- Importance of rapid reporting and control measures; data collection on trade issues; the development of compensation policies for agricultural losses and impacts on protected areas; effective communication with the media, the public and policy-makers using scientific facts.
- Call for additional research on prevalence of H5N1 in wild bird populations; existing ringing data to assess migratory systems; the ecology of the virus in the environment; natural mortality levels in wild bird populations; wild bird susceptibility to H5N1; and effective measures to reduce transmission of the virus between wild birds and poultry.
- Ecosystem degradation has played a role in the evolution and spread of H5N1 and participants urged the development, in collaboration with FAO, of mechanisms to restructure agriculture production systems aimed at reducing stresses on ecosystems and risks to human health.
- Asked the Scientific Task Force, as a matter of urgency, **to promote the implementation of the Seminar's conclusions and recommendations both within participating organisations and among others.** They suggested that a review of the work of the Task Force, including the Seminar's conclusions and recommendations, be communicated to the UN Special Coordinator for Avian Influenza. Participants asked the CMS to review the terms of reference and membership of the Task Force, consider its future priorities, and examine potential cooperation with and support from other bodies.

The **Convention on Biological Diversity** held a brainstorming meeting on the impact of avian influenza on wildlife. The conclusions of this meeting were in line with the recommendations of **FAO**, **OIE** and **WHO** and the meeting also appreciated the Resolutions adopted by CMS COP8, AEWA MOP3 and Ramsar COP9.

Cases of highly pathogenic avian influenza of the subtype virus H5N1 are suspected or confirmed in several EU countries. The **European Commission** has taken several decisions concerning preventive and control measures in relation to highly pathogenic avian influenza in wild birds in the community (2006/115/EC) and on avian influenza in poultry (2006/135/EC). These precautionary and protection measures aim at controlling the spread of the virus after the discovery of an outbreak. Preventive measures are taken with regard to zoo birds. An extension of the imports bans for several countries has been agreed, among other measures, by the Standing Committee on the Food Chain and Animal Health.

The **World Conservation Union (IUCN)** has urged governments to tackle the root causes of shared animal-human diseases and calls therefore for several measures, in line with other organizations (November 2005).

Annex

THE UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME (UNEP)

⇒ **Scientific Seminar on Avian Influenza, the Environment and Migratory Birds** (Nairobi, 10-11 April 2006).

Recommendations:

- Surveillance, early warning, risk assessment
- Priority short-terms needs
- Long-terms needs
- Collaboration and cooperation
- Next steps

CONVENTION ON BIOLOGICAL DIVERSITY: SUBSIDIARY BODY ON SCIENTIFIC, TECHNICAL AND TECHNOLOGICAL ADVICE (SBSTTA)

⇒ **Brainstorming meeting on the impact of avian influenza on wildlife**

The main conclusions of the brainstorming meeting, attended by 53 participants including representative's numbers of governments and organisations dealing with the avian influenza, are in line with the

recommendations of FAO, OIE and WHO. The meeting also appreciated the Resolutions adopted by CMS COP8, AEWA MOP3 and Ramsar COP9.

THE WORLD CONSERVATION UNION (IUCN)

⇒ **IUCN brief – Avian influenza**, November 2005

IUCN urges government to tackle the root causes of all shared animal-human diseases rather than reacting exclusively to the current epidemic. In a report of November 2005, the IUCN, in line with other organisations, calls for the following of several measures based on years of experience and research.

IUCN calls for the following of these measures:

- Increase the knowledge of wildlife biology
- Increase international cooperation (for example formal communication channels)
- Improve regulations for international trade in animal products and wildlife
- Monitor wildlife health
- Educate people working with domesticated and wild animals on the health risk involved and best practice to prevent disease outbreaks

CONVENTION ON MIGRATORY SPECIES OF WILD ANIMALS (CMS)

⇒ **Resolution 3.18 and 8.27.**

Summary of the Scientific Task Force on Avian Influenza recommendations and solutions:

- The Scientific Task Force on Avian Influenza has demonstrated how the role of migratory birds has been grossly exaggerated by the media and that the extensive global and local movements of live poultry products are crucial in transmitting the virus. Infected captive birds and human movements provide two other transmission routes.
- The culling of wild birds and the reducing of wetlands habitats are measures that can be dangerous because counterproductive.
- Solutions include tackling unsustainable and unhygienic poultry husbandry practices; developing high standards and new biosecurity measures; reducing the interface between wild water fowl and domestic fowl and improve surveillance of the virus in wild birds; establish a national action plan and public awareness programmes.

EUROPEAN COMMISSION DECISIONS RELATING TO AVIAN INFLUENZA

⇒ **Precautionary measures** in relation to highly pathogenic avian influenza in wild birds in the community (2006/115) and on avian influenza in poultry (2006/135).

Precautionary measures:

- Establishment of a protection zone (3 km) and a surveillance zone (10 km) around the outbreak area
- Poultry must be kept indoors and movement of poultry is banned (with some exceptions)
- On-farm biosecurity measures must be strengthened
- Hunting of wild birds is banned
- Diseased awareness of poultry owners and family must be carried out

⇒ **Vaccination and other measures of zoo birds** have been submitted in several Member States.

⇒ **Import bans expanded** in several countries (Romania, Turkey, Croatia and developing countries).

FOOD AND AGRICULTURE ORGANISATION (FAO)

⇒ **Proposal for a Global Programme of avian influenza control and eradication**, March 2006.

This document presents FAO's vision of the global needs for control of the current pandemic of HPAI. This Proposal was developed following extensive discussion between FAO, OIE and World Bank partners all of whom are playing a substantial global role in support to the livestock sector.

A brief description of the goals, objectives, activities, proposed projects, expected impact and budget estimations are presented for each of the four main components of the Programme:

- global and regional coordination of the programme
- support to infected countries in their efforts to control the disease
- assistance to countries at risk of introduction of the disease and finally

- provision for immediate support for any newly infected country to ensure a quick and effective control programme

⇒ **A Global Strategy for the Progressive Control of Highly Pathogenic Avian Influenza (HPAI)**, November 2005, in collaboration with OIE and WHO.

This document was produced in response to the recommendation made during the 2nd FAO/OIE Regional Meeting on Avian Influenza Control in Asia (23-25 February 2005) held in Ho Chi Minh City, Viet Nam.

The global strategy will be implemented over three time frames:

- Immediate to short (1-3 years): aim to reduce the risk to humans by preventing further spread of HPAI in those countries that are currently infected by H5N1. Of these, the focus has been on Viet Nam, Cambodia and Thailand, and is now centered on Indonesia.
- Short to medium (4-6 years).
- Medium to long term (7-10 years): a more focused approach to HPAI control can be mounted to progressively eradicate the disease from the remaining compartments of infected domestic terrestrial poultry in the region of Viet Nam, Southern PR China and the island of Java.

During this period the spread of HPAI, mainly of the H5N1 strain, will have been progressively controlled in domestic poultry of all infected countries of Asia, Eastern Europe, and prevented from affecting those other regions and countries not currently infected, but at high risk.

WORLD ORGANISATION FOR ANIMAL HEALTH (OIE)

⇒ **Recommendation - Control of avian influenza in Europe.**

19 recommendations resulted from the meeting on highly pathogenic avian influenza in Europe, held in Paris the 27-28 February 2006.

Among these recommendations are:

- the endorsement of the declaration of the Beijing conference related to veterinary measures to be taken for the control of avian influenza
- the preparation of emergency plans by every Member Countries
- the apply of a vaccination strategy in certain countries or situation at risk
- the Veterinary Service must be on the front line of avian flu prevention and control
- the report of Members Countries to the OIE on their findings of the highly pathogenic H5N1 in wild birds and on the measures taken to prevent transmission of disease to domestic birds

⇒ **Ensuring good governance to address emerging and re-emerging animal disease threats - Supporting the Veterinary Services of Developing Countries to Meet OIE International Standards on Quality.**

The proposals presented are aimed at helping those developing countries facing the greatest threats to have an effective Veterinary Service capable of detecting animal disease outbreaks as soon as they occur and responding rapidly to bring the diseases immediately under control. These proposals are aimed at bringing the VS into line with international standards in terms of governance, organisation and functioning, and include an active partnership with the private sector. The program will be implemented in partnership with FAO.

The project will be described along two main lines:

- Actions to be implemented, according to the degree of urgency (in the short term, medium term or long term)
- At the most appropriate levels of coordination for the different actions proposed (global, regional, national).

WORLD HEALTH ORGANISATION (WHO)

⇒ **WHO pandemic influenza draft protocol for rapid response and containment**

The protocol has three main parts: (i) the steps needed to recognize the signal or “triggering” event; (ii) the immediate actions that should follow recognition of the signal; and (iii) the actions that should be undertaken once the event has been verified, the overall situation has been assessed, and a decision has been made to launch the rapid containment operation. The annexes describe the roles and responsibilities of countries and WHO for rapid response and containment and WHO operational communications.

⇒ **WHO checklist for influenza pandemic preparedness planning and WHO global influenza preparedness plan.**

The objective of pandemic planning is to enable countries to be prepared to recognize and manage an influenza pandemic. The aim of the checklist is primarily to provide an outline of the essential minimum elements of preparedness.

The pandemic preparedness checklist has been divided into the following main sections:

- Preparing for an emergency
- Surveillance
- Case investigation and treatment
- Preventing spread of the disease in the community
- Maintaining essential services
- Research and evaluation
- Implementation, testing and revision of the national plan

The WHO global influenza preparedness plan is an update that replaces the *Influenza pandemic plan* from 1999. Six phases of the pandemic period are described and for each phases, overarching goals, objectives and actions for WHO and national authorities are presented.

| Phases | Overarching public health goals |
|--|---|
| <p>Interpandemic period</p> <p><i>Phase 1.</i> No new influenza virus subtypes have been detected in humans. An influenza virus subtype that has caused human infection may be present in animals. If present in animals, the risk of human infection or disease is considered to be low.</p> <p><i>Phase 2.</i> No new influenza virus subtypes have been detected in humans. However, a circulating animal influenza virus subtype poses a substantial risk of human disease.</p> <p>Pandemic alert period</p> <p><i>Phase 3.</i> Human infection(s) with a new subtype, but no human-to-human spread, or at most rare instances of spread to a close contact.</p> <p><i>Phase 4.</i> Small cluster(s) with limited human-to-human transmission but spread is highly localized, suggesting that the virus is not well adapted to humans.</p> <p><i>Phase 5.</i> Larger cluster(s) but human-to-human spread still localized, suggesting that the virus is becoming increasingly better adapted to humans, but may not yet be fully transmissible (substantial pandemic risk).</p> <p>Pandemic period</p> <p><i>Phase 6.</i> Pandemic: increased and sustained transmission in general population.</p> | <p>Strengthen influenza pandemic preparedness at the global, regional, national and subnational levels</p> <p>Minimize the risk of transmission to humans; detect and report such transmission rapidly if it occurs.</p> <p>Ensure rapid characterization of the new virus subtype and early detection, notification and response to additional cases.</p> <p>Contain the new virus within limited foci or delay spread to gain time to implement preparedness measures, including vaccine development.</p> <p>Maximize efforts to contain or delay spread, to possibly avert a pandemic, and to gain time to implement pandemic response measures.</p> <p>Minimize the impact of the pandemic.</p> |

⇒ **Recommended strategic actions.**

The document describes strategic actions that can be undertaken to capitalise on each opportunity to intervene which involves a mix of measures that address critical problems with longer-term measures that sustainably improve the world's capacity to protect itself against the recurring pandemic threat.

These recommended strategic actions are phase-wise:Phase: pre-pandemic

1. Reduce opportunities for human infection
2. Strengthen the early warning system

Phase: emergence of a pandemic virus

3. Contain or delay spread at the source

Phase: pandemic declared and spreading internationally

4. Reduce morbidity, mortality, and social disruption
5. Conduct research to guide response measures

⇒ **The Global Outbreak Alert and Response Network (GOARN)**

The GOARN is a technical collaboration of existing institutions and networks that pool human and technical resources for the rapid identification, confirmation and response to outbreaks of international importance.

The GOARN contribute towards global health security by:

- Combating the international spread of outbreaks
- Ensuring that appropriate technical assistance reaches affected states rapidly
- Contributing to long-term epidemic preparedness and capacity building.

References

CBD:

- *Report of the meeting on the impact of avian influenza on wildlife* by the Chair of SBSTTA

CMS:

- *Resolution 3.18: Avian influenza*
- Convention on Migratory Species (Nairobi, 20-25 November 2005)
- Convention on Migratory Species (Paris, March 27 2006)
- Scientific Seminar on Avian Influenza, the Environment and Migratory Birds (10-11 April 2006)

European Commission:

- Press releases: IP/06/384, IP/06/465, IP/06/466
- Commission decision C(2006) 1480 (April 7 2006)
- Commission decision C(2006) 1583 (April 12 2006)

FAO:

- *Proposal for a Global Programme of avian influenza control and eradication*, March 2006.
- *A Global Strategy for the Progressive Control of Highly Pathogenic Avian Influenza (HPAI)*, November 2005, in collaboration with OIE and WHO.

IUCN

- *IUCN brief – Avian influenza* (November, 2005)

OIE:

- *Recommendation - Control of avian influenza in Europe*. Meeting on highly pathogenic avian influenza in Europe, Paris, 27-28 February 2006.

UNEP:

- Scientific Seminar on Avian Influenza, the Environment and Migratory Birds (10-11 April 2006)

WHO:

- *WHO pandemic influenza draft protocol for rapid response and containment*, March 2006
- *WHO checklist for influenza pandemic preparedness planning*. WHO/CDS/CSR/GIP/2005.4
- *WHO global influenza preparedness plan – The role of WHO and recommendations for national measures before and during pandemics*. WHO/CDS/CSR/GIP/2005.5
- *Responding to the avian influenza pandemic threat - Recommended strategic actions*. WHO/CDS/CSR/GIP/2005.8